Concours interne TSPDD spécialité EEI et NSMG

tspdd-19-note (Épreuve commune/epreuve écrite n°1)

118212

Concours section : Concours interne TSPDD spécialité EEI et NS

Epreuve matière : tspdd-19-note (Épreuve commune/epreuve écrite n°1)

N° Anonymat : 118212 Nombre de pages : 4

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)
Concours / Examen : TSPDD-19-INT Section/Spécialité/Série : NSHG

Epreuve : Note Matière : / Session : 2024

CONSIGNES
- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

Timbre

Lieu, date

Note à l'attention de ...

objet : État des lieux du volet transport de la planification écologique.

La France doit réduire de 55% ses émissions de CO_2 d'ici 2023, c'est pourquoi Monsieur le Président de la République a fait l'annonce d'un plan concernant la planification écologique. Le contexte actuel impose à la France de changer ses habitudes avec en partie une baisse des énergies fossiles dont elle dépend. Ce plan repose sur les résultats des études du GIEC. La planification écologique doit être une synergie interministérielle afin d'instruire une politique de sobriété mesurée.
Le transport représente 30 % de nos émissions de gaz à effet de serre.
La présente note traitera les principales mesures concernant le transport (I) puis les freins concernant l'application de celles-ci (II) et pour terminer une proposition visant à une meilleures applications concernant les freins evoqués.

Concours section : Concours interne TSPDD spécialité EEI et NS
Epreuve matière : tspdd-19-note (Épreuve commune/epreuve écrite n°1)
N° Anonymat : 118212 Nombre de pages : 4

I) Principales mesures en matière de transport pour la Planification écologique

Atteindre les objectifs fixés en matière de planification écologique passe ~~notamment~~ notament par un axe budgetaire. Le projet de loi finance 2024 prévoit une hausse de 1,6 millions d'euros. Cette hausse de prés de 13,3 millions d'euros permettera d'agir sur les axes suivants.

- les mobilités vertes ~~(8 M d'€)~~
- le secteur aérien
- le transport routier
- le réseau ferroviaire.

A) Le ~~secteur~~ aérien

Afin d'~~ammélioreR~~ améliorer le verdissement du ~~secteur~~ aérien la planification écologique repose sur trois axes :
Tout d'abord une amélioration de l'efficacité énergétique en se dotant d'aéronef plus économe en carburant, puis par l'interdiction des vols domestiques sur le territoire lorsqu'il existe une alternative au train et pour finir un développement de la communication auprés des usagers pour les inciter à choisir un mode de transport "plus vert" réduisant le nombre de vols.

B) Le secteur Routier

La voiture représente 55% du transport en France.
Le plan écologique passera par la création de quatres usines de batteries électriques sur le sol Français. La politique de l'etat est d'être accessible et ainsi inciter les Français à se tourner vers des véhicules électriques. Une augmentation de la production de véhicule électrique sur le territoire et la mise en place d'une leasing

à 100€ pour permettre l'accès aux voitures électriques sont des mesures contribuants à la bonne pratique du plan.

C) le Secteur FERROVIAIRE.

Cette stratégie de planification écologique repose également sur le secteur ferroviaire qui verra une relance des lignes de nuits, une modernisation de son réseau via des investissements et un renouveau des trains, de nouvelles gares ...
le développement du fret ferroviaire de par le financement d'infrastructure y contribuant, et pour finir une augmentation dans l'investissement des "trains du quotidiens" avec le développement de RER métropolitains.

D) les Mobilités vertes

la planification écologique concerne tous les acteurs, c'est pourquoi, elle passe également par un levier financier d'aides aux ménages en proposant :
- des aides pour l'achat de vélos et même vélos d'occasions
- prime de covoiturage.
- prime pour l'acquisition de véhicules propres.

II) Freins à la Planification écologique du transport.

Le projet de planification écologique présenté par Monsieur le Président de la République fait ressortir que cette politique ~~est~~ a vocation à encourager les Français sans pour autant les contraindres.
Les principales limites sont :

① Secteur aérien :

- le carburant d'aviation durable (CAD) qui n'est pas produit en quantité suffisant et l'impossibilité de remplacer donc tout le kerosène par des biocarburants. De même une taxation du billet d'avion est exclut puisqu'elle nuirait à la compétitivité française

② Secteur routier

- la tendance du marché de vente de l'automobile neuf reste

marqué par les SUV qui représente 46% des immatriculations en France lors des 5ème mois de l'année 2023.
Le malus qui est la taxe pour les véhicules ne représente pas assez de véhicules et ne constitue donc pas un frein au développement de ces ~~véhicules~~ derniers.

③ Secteur ferroviaire

Le réseau vieillissant du ferroviaire en France avec son manque de fiabilité constitue sa limite.
La durée de certains trajets ~~trop~~ considérée comme trop longue pour les usagers et son manque de fiabilité.
Un manque d'infrastructures concernant le fret à bas ferroviaire qui limiterait le fret routier.

La principale limite au projet concernant la planification écologique en matière de transport est le manque d'interdiction

Conclusion

La stratégie de planification écologique en matière de transport représente un axe non négligeable en France.
Actuellement, la politique française prévoit que chaques territoires s'adaptent sans les contraindres. Il pourrait être intéressant de mettre en place un système d'audit parmis les trois secteurs du transport afin de contrôler la bonne mise en pratique pour atteindre l'objectif fixé à 2030.
Un changement des habitudes passe également par une campagne de communication plus insistante et évoquer la possibilité de "malus" aux moins bons élèves qu'il soit particulier ou professionnel.
L'Etat se doit également d'être "leadeur" dans la démarche et d'imposer à l'ensemble de ses agents dans tous les ministères la bonne conduite à tenir et ainsi se montrer "bon élève" en matière de transport et de rappeler l'existance du forfait mobilité durable pour les agents qui optent pour un mode de transport domicile/lieu de travail plus vert. La création d'un plan d'interdiction pour les entreprises qui pourrait inciter ces dernières à développer un transport plus vert.